

MALADIES de la PEAU
VICES du SANG
SPECIALITES RENOMMEES
 Laboratoire scientifique de la
PHARM. DU TRICHON ROUBAIX
 Docteur VERHAEGHE
 Renseign. tous les jours
 Men. apéritif vitaminé

Journal du Nord

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS.....

Nord et Hinterposse.....	3 mois, 22.00;	6 mois, 40.00;	1 an, 75.00
Autres départements.....	22.00;	40.00;	80.00
Belgique.....	25.00;	45.00;	85.00
Union Postale: Tarif A.....	25.00;	45.00;	85.00
Union Postale: Tarif B.....	25.00;	45.00;	85.00

ANNONCES

REDACTION

ROUBAIX..... 68 à 71, Grande-Rue. Tél. 24. 9.09 et 19.06. Int. 6.
 TOURCOING..... 28, rue Carot. Tél. 37.
 LILLE..... 10, rue de la Gare. Tél. 57.07.
 PARIS..... 12, boulevard des Italiens. Tél. Louvre 00.40.
 MOULON..... 108, rue de la Station. Tél. 5.44.

LA CONCURRENCE TERRASSÉE
RABAIS CONSIDERABLES
AU SOLDEUR
 Palais de la Chambre
33, Rue Pierre-Motte, 33 ROUBAIX

BILLET PARISIEN

Le double caractère de la réponse française

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL.)

PARIS, 26 JUIN (MINUIT.)

La réponse française à la proposition du président Hoover a été lue cette après-midi, à la Chambre, par M. Pierre Laval. Elle est telle qu'on pouvait l'espérer. D'une part, elle marque la bonne volonté de la France qui ne veut pas être la dernière à compter à la restauration économique de l'Europe et du monde. Lorsque, quelque part, on fait appel à ses sentiments généreux, à sa compréhension et à son humanité, on peut être certain que cet appel sera entendu.

Mais, d'autre part, elle entend, dans l'intérêt même de l'entreprise de M. Hoover, que la légitimité des réparations soit reconnue par les Etats-Unis. Le plan Young avait été conçu comme le règlement complet et définitif de ces problèmes de réparations. S'il imposait de nouvelles sacrifices à notre pays, il nous donnait du moins des garanties quant au caractère intangible de la tranche dite inconditionnelle des versements allemands. Il laissait la porte ouverte à des arrangements avec l'Allemagne, puisqu'il prévoyait que la tranche dite conditionnelle de la dette allemande fut supprimée si les Etats-Unis consentaient, de leur côté, à ne rien recevoir de leurs débiteurs européens. Toute l'économie de ce plan était solide, remarquable, susceptible de triompher des difficultés que pourrait rencontrer l'Allemagne.

Pourquoi ne pas se servir de cet excellent instrument et se lancer dans une politique nouvelle dont la caractéristique serait un droit aux sacrifices de la France et à ses droits les plus relatifs.

Sans doute, la crise que traversent nos voisins d'outre-Rhin est exceptionnellement grave. M. Flandin a donné à ce sujet, à la Chambre, d'intéressantes explications. Nous n'étudierons pas ici la question de savoir si l'Allemagne n'a pas souffert en elle-même dans son esprit de la crise internationale collective, mais ses instincts créateurs, son amour-propre. Elle a tout fait, tant par ses dépenses inconsidérées que par la mauvaise volonté qu'elle a mise à exécuter ses traités qu'elle a signés, pour ébranler son crédit.

Quand le maréchal Hindenburg supplia le président Hoover de sauver l'Allemagne, son autoritaire pouvoir lui fit répondre que des associations comme le LANSKY D'ACIER, dont le premier personnage du Reich est le président d'honneur, ne travaillent pas précisément au relèvement des finances allemandes.

Mais, tout en nous réservant de soutenir ces points plus tard, nous voulons faire tout de suite une réserve positive, en montrant à l'acceptation du Parlement des emprunts internationaux la somme que nous aurions touchée pendant un an au titre de la tranche inconditionnelle. Cette somme pourra être utilisée par l'Allemagne et les pays de l'Europe centrale, pour l'amélioration de leur crédit.

Cette proposition, non moins généreuse et non moins pratique que celle du président Hoover, est maintenant subordonnée à l'acceptation du Parlement et des nations intéressées. Pour ce qui est de la Chambre, il ne semble pas douteux que cette procédure, qui sauvegarde l'essentiel du plan Young et proclame le caractère sacré des contrats, tout en produisant les mêmes effets subsidiaires que le plan du président Hoover, ne soit finalement acceptée.

M. Paul-Boncour deviendra-t-il sénateur ?

Blois, 26 juin. — M. Paul-Boncour, député du Tarn, qui fut autrefois député de Lor-et-Cher, est actuellement pressenti pour se présenter dans ce dernier département au siège sénatorial laissé vacant par le récent décès de M. Gavurin.

Si M. Paul-Boncour accepte, les rivaux ne lui opposeront pas de candidat.

Le docteur Legros, député de la deuxième circonscription de Blois, sera le candidat des modérés.

UN RECORD AÉRIEN

Paris, 26 juin. — L'aviateur Jean de Viesse et son passager qui ont décollé ce matin, à 7 heures, de la base du Pless, pour tenter de battre sur leur avion Farman 230, moteur de 40 CV, le record de distance et de durée pour hydravions légers, ont pleinement réussi, avant volé 11 h. 33' 32", battant ainsi le record de durée de distance et de vitesse sur 100 kilomètres.

LES ETATS-GENERAUX DE LA MUTUALITE

Paris, 26 juin. — Les Etats généraux de la Mutualité ont ouvert, aujourd'hui, leurs assises qui dureront jusqu'au 28 juin.

A l'Exposition coloniale

Les danseuses de Java au Pavillon Hollandais (Ph. Krystone).

Les aviateurs danois arrivent à Copenhague

Brème, 26 juin. — Les deux aviateurs danois Hillig et Holris qui avaient atterri hier à Crefeld, étaient repartis dans la soirée pour Copenhague. Ils ont survolé Brème jeudi un peu après 20 heures, se dirigeant sur Hambourg, mais ont rebroussé chemin, vers 22 h. Ils ont atterri, en raison de l'obscurité, sur l'aérodrome de Brème, où ils ont passé la nuit.

Les aviateurs sont repartis ce matin pour Copenhague.

Ils ont atterri, à 14 h. 10, à l'aérodrome de Kastrop, salués avec enthousiasme par une foule énorme.

Le navire insubmersible

Les expériences de Vichy sur l'insubmersibilité des navires, expériences faites sur un navire militaire d'un tonnage important, ont été dirigées par l'ingénieur Claretin, ont donné des résultats tout à fait concluants.

Le transatlantique en miniature flottait encore après avoir reçu dix fois plus d'avarices qu'il n'en fallait pour couler un navire ordinaire.

Une conférence à laquelle l'ingénieur Claretin assista, aura lieu mardi prochain, au ministère de l'Air, à Paris, pour qu'il y soit convenu des suites à donner à l'expérience.

Une quatrième arrestation pour les détournements de documents au ministère des Affaires étrangères

Paris, 26 juin. — Poursuivant son enquête sur les détournements de documents financiers au ministère des Affaires étrangères, la Sûreté générale a appréhendé, ce matin, un quatrième personnage compromis dans cette affaire. C'est une personne de nationalité étrangère, qui a été conduite dans le cabinet de M. Peyre, juge d'instruction chargé de l'affaire, qui a procédé à son interrogatoire.

M. René Jouve sera définitivement « M. Paris 1931 »

Paris, 26 juin. — Elue, en février dernier, « M. Paris 1931 », M. René Jouve, ancien Roubaisien, fut, quelques mois plus tard, mise en décade par le comité de Paris qui proclama « M. Paris 1931 » M. René Jouve, la deuxième élue de ce tournoi.

Par ordonnance de référé, le président Watinne confirma la décision du comité, les conditions du concours exigeant que l'élu soit une jeune fille.

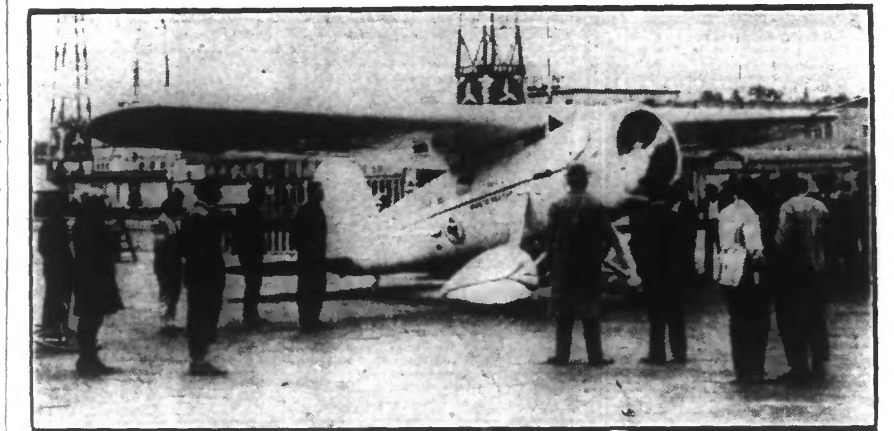
Hier, la 11^{ème} chambre de la cour, après plaidoirie de M. de Moro-Giafferri pour M. René Jouve et de M. Théodore Valens pour M. René Jouve, a annulé l'ordonnance de référé et décidé que seule M. René Jouve avait droit au titre de « M. Paris 1931 ».

Cinq cadavres du « Saint-Philibert » ont été recueillis par des chalutiers

Lorient, 26 juin. — L'évacué continue à rejeter des victimes du naufrage du « St-Philibert ». Cinq cadavres recueillis en mer par les chalutiers « Cécile » et « Rachel » ont été amenés à Lorient ce matin.

D'autres corps sont signalés sous Belle-Ile.

Post et Gatty ont quitté Moscou pour Omsk



Moscou, 26 juin. — L'Agence Tass a annoncé que les aviateurs américains Post et Gatty qui, par étapes ont volé de New-York à Moscou, se sont envolés de cette ville ce matin, à 5 heures. Ils pensent effectuer leur première escale à Omsk.

D'Omsk, les aviateurs se dirigeront vers Irkoutsk, Tchita, Habarovsk et Spassk, où, pour la dernière fois, ils s'approvisionneront en essence avant la traversée de l'Océan Pacifique.

L'Ossovakkhim, association de volontaires pour la propagande de l'aviation, prêtera assistance aux aviateurs dans la plus large mesure sur tout le parcours du voyage des aviateurs.

LA RÉPONSE FRANÇAISE à la proposition de M. Hoover

Elle souligne l'étendue du sacrifice qui est demandé à la France et déclare que le paiement par l'Allemagne de l'annuité inconditionnelle ne peut en aucune manière être différé

Voici le texte de la réponse du gouvernement français à la nation américaine, que M. Pierre Laval a lu, vendredi après-midi, à la tribune de la Chambre:

Le Gouvernement français a pris connaissance avec un vif intérêt de la proposition du président des Etats-Unis, et il se déclare d'accord avec les sentiments élevés qui ont inspiré cette proposition.

Gouvernement français est, plus qu'aucun autre, désireux de voir s'affirmer dans les actes par la réconciliation économique du monde, une solidarité dont il s'est toujours inspiré sans en accepter les réductions successives de la dette allemande, soit en exécutant l'évacuation anticipée de la troisième zone rhénane, en échange du règlement complet et définitif du programme de réparation édicté à Genève, le 16 septembre 1928.

Il tient à souligner devant l'opinion mondiale l'étendue du sacrifice qu'il est demandé à la France après tous ceux qu'elle a déjà consentis.

Pour répondre à la suggestion du président Hoover, le Gouvernement français est prêt à demander aux Chambres françaises dont l'intervention est indispensable et la décision souveraine, que la France s'abstienne, à titre provisoire, et pendant le délai d'une année, de contracter aucun paiement de la part du Reich.

Mais, étant donné la nature des engagements librement acceptés et tout récemment souscrits du plan Young, la solution avec laquelle il a été reconnu le caractère définitif et non différé des annuités inconditionnelles par lesquelles s'exprime la nécessaire permanence de principe des réparations, le motif serait d'ébranler la confiance en la valeur des signatures et des contrats, et ainsi contre le but visé, si, dans la suspension provisoire des paiements, l'annuité non différable était traitée comme l'annuité inconditionnelle.

Le Gouvernement français souligne, en particulier, qu'une assimilation formelle de principe des réparations, le motif serait d'ébranler la confiance en la valeur des signatures et des contrats, et ainsi contre le but visé, si, dans la suspension provisoire des paiements, l'annuité non différable était traitée comme l'annuité inconditionnelle.

Le Gouvernement français souligne, en particulier, qu'une assimilation formelle de principe des réparations, le motif serait d'ébranler la confiance en la valeur des signatures et des contrats, et ainsi contre le but visé, si, dans la suspension provisoire des paiements, l'annuité non différable était traitée comme l'annuité inconditionnelle.

En fait, cette proposition, le Gouvernement français compte que les autres bénéficiaires du plan Young prendront les mêmes décisions et il espère même que d'autres mesures pourront être prises pour favoriser le rétablissement de l'équilibre et de la confiance dans le monde.

Les disponibilités ainsi versées à la Banque des règlements internationaux pourront être utilisées pour l'augmentation du crédit en Allemagne, ainsi que dans les pays de l'Europe centrale et notamment ceux où la suspension de l'exécution du plan Young pendant un an pourrait créer un trouble financier ou économique.

Il va sans dire que les montants ainsi employés redviendraient disponibles à l'expiration de la période d'un an, prévue comme limite à la suspension provisoire du plan Young.

Le Gouvernement français estime également que toutes précautions utiles doivent être prises pour que ses sommes, comme aussi celles à provenir des allègements du budget du Reich résultant de la suspension des paiements pour un an du plan Young, ne puissent être utilisées qu'à des fins économiques, tout danger de financement du dumping étant écarté.

Enfin, il sera opportun de prévoir avant l'expiration du délai d'un an un examen des mesures à prendre par l'Allemagne pour la reprise de ses paiements.

Les propositions du Gouvernement français et les ajustements qu'il suggère, ont été examinés par le Comité Intersyndical et qui feront nécessairement l'objet d'un échange de vues ultérieur, apparaissant ainsi comme parfaitement compatibles avec l'idée dominante de la proposition du président Hoover.

En remettant à la disposition de la Banque des règlements internationaux, dans les conditions prévues ci-dessus, sa part dans l'annuité inconditionnelle, la France est privée pendant la période de suspension de ce qui lui avait été attribué en raison des charges qu'elle a eu à supporter pour la restauration de ses régions dévastées.

Sans vouloir insister sur la différence des sommes qu'elle a reçues et des sommes qu'elle aurait dû recevoir, la France rappelle que le montant de sa dette publique atteint aujourd'hui environ quatre fois celui de la dette du Reich et que son effort de rétablissement financier, poursuivi et renforcé par ses propres moyens, il y a quatre ans à peine, ne doit pas être mis en péril.

Le Gouvernement français peut donc affirmer la solidarité de la République française et de la République des Etats-Unis, au moment où, fidèles à leurs traditions, les deux pays coopèrent à des mesures de sauvegarde dans une crise grave. Ils sont en droit d'espérer qu'il sera répondu à leur bonne volonté internationale par le respect des traités et par la restauration de la confiance entre les peuples, conditions de l'avance de la paix.

Depuis trois jours la question et la présidence de la Chambre ont dû refuser un nombre infini de cartes pour la séance d'aujourd'hui.

Les tribunes et galeries sont combées bien avant trois heures et le public continue à faire queue devant la porte du quai d'Orsay.

Les députés sont non moins et plus justement impatients d'entendre la réponse française à la proposition de M. Hoover et les discours qui vont être prononcés.

M. Fernand Bouisson ouvre la séance à 15 h. 10.

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations sur la proposition de M. Hoover.

La parole est à M. Pierre Laval, président du Conseil, qui déclare qu'il fera d'abord connaître ses commentaires et le message de M. Hoover et la réponse du Gouvernement français.

La Chambre écoute dans un grand silence la lecture de la proposition américaine.

M. Laval termine en donnant lecture de la lettre de l'ambassadeur des Etats-Unis datée d'aujourd'hui disant que son gouvernement apprécie la cordialité avec laquelle le Gouvernement français a répondu à la proposition primitive du président Hoover qui espère que le Gouvernement français profitera de passages à Paris de M. Hoover, pour étudier, avec lui, les problèmes qui sont posés.

M. Mistler, député de l'Ardennes, demande, sous le couvert de la parole, la suspension de séance, afin de permettre aux membres de la Chambre d'étudier les textes nouveaux pour elle, qui viennent d'être lus.

M. Laval accepte la proposition de suspension, à condition que celle-ci soit de courte durée.

La séance est suspendue pour une demi-heure à 15 h. 30.

Elle est reprise à 16 h. Beaucoup de députés sont restés dans les salles envahies pour commenter les documents

Les interpellations d'hier à la Chambre

L'INTERPELLATION DE M. MARGAINE

M. Margaine. — De même que M. Hoover ne peut rien faire sans son Congrès, notre Gouvernement ne peut rien faire sans le Parlement.

M. Margaine déclare que pour un observateur superficiel, le budget allemand présente un sérieux désordre, mais pour un observateur superficiel seulement.

M. Hoover devrait savoir, dit-il, par les rapports de ses hommes d'affaires, que le jour où l'Allemagne le voudra, elle mettra pour bas de rejeter les charges des réparations. (Applaudissements.)

Pour les affaires d'Europe, les puissances européennes doivent s'entendre entre elles en silence, c'est le meilleur moyen de faire la paix de l'Europe. (Applaudissements.)

M. LOUIS DOUBOIS A LA TRIBUNE

M. Louis Dubois (Seine), ancien président de la Commission des réparations, estime comme M. Margaine, que la situation de l'Allemagne n'est pas aussi critique qu'il le dit. Il espère que le Gouvernement fera prêter les droits de la France et ceux du monde. (Applaudissements à droite et au centre.)

LE DISCOURS DE M. LOUIS MARIN

M. Louis Marin pense que le Gouvernement doit appuyer sur l'opinion publique représentée par le Parlement. Il y

a manqué dans l'urgence. Jamais il n'y eut inquiétude aussi profonde dans nos provinces.

Qu'est-ce que vaut la proposition du président des Etats-Unis pour l'année 1932? Les Etats-Unis proposent de sacrifier un peu plus de 6 milliards de francs, mais ne sont-ils pas engagés dans les affaires allemandes pour 250 milliards de francs? Belle opération politique pour un chef d'Etat. Avantage considérable aussi pour l'Allemagne qui ne paierait pas 10 milliards 1/2 de francs. Les sacrifices de l'Angleterre sont minimes. Ceux de l'Italie sont plus considérables.

Mais le député de Meurthe-et-Moselle ne veut surtout souligner que les sacrifices de la Belgique et de la France. Quand il faudra remplacer chez nous les 2 milliards de versements allemands par 2 milliards d'impôts, c'est alors qu'on sentira l'importance de la décision prise. (Applaudissements.)

La proposition Hoover nous coûte non seulement des sommes importantes, mais elle nous porte un coup sensible. Pendant des années et des années, on nous a dit: Ce que vous allez toucher dorénavant de l'Allemagne, vous le toucherez sûrement. Eh bien, je vous demande qui peut avoir encore l'espoir de commercialiser cette tranche inconditionnelle. (Applaudissements sur de nombreux bancs à droite, au centre et à gauche.)

La proposition qui ne porte que sur un an, mais en réalité, quel est celui d'entre nous qui ne s'en dit pas? C'est le sort du plan Young qui se joue! (Applaudissements à droite et au centre.)

Quel espoir peut-on garder que le plan Young ne soit pas mort à moins que le Parlement ne dise nettement qu'il ne permettra pas qu'il soit porté atteinte à ce qu'il n'exige qu'il ne soit pas touché à la part inconditionnelle. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

M. Louis Marin. — Je vois avec plaisir des ministres qui m'approuvent.

(Lire la suite page 2.)

La grève du textile à Roubaix-Tourcoing

IL FAUT EN FINIR IMMEDIATEMENT

Chaque jour nous arrivent plus nombreux et plus douloureusement clairs les indices démontrant qu'il faut mettre un terme à une situation qui ne peut aboutir, si elle se prolonge, qu'à la ruine de notre industrie et à la misère de nos populations.

Chaque jour grandit le flot navrant des lettres par lesquelles des mères nous disent leur détresse: sans beaucoup de familles, le pain même va manquer, manque déjà. Les loyers ne sont plus payés. Les dettes s'accumulent chez les fournisseurs des denrées de première nécessité. C'est le spectacle lamentable de la misère qui apparaît.

Cela ne peut plus durer. La sagesse et l'humanité commandent d'en finir non pas bientôt, mais immédiatement.

chaîne, en engageant les syndiqués à ne pas entrer à l'usine lundi prochain.

La prochaine réunion aura lieu lundi à 15 heures.

Chez les unitaires

Le Comité local de grève de Roubaix nous avise qu'une assemblée générale de grévistes, aura lieu aujourd'hui samedi à 15 h., dans la cour de « La Proletarienne », 216, boulevard de Strasbourg.

Le Comité central de grève franco-belge nous a adressé un communiqué dans lequel il exprime sa certitude qu'aucun ouvrier ne reprendra le travail et il convie tous les grévistes à manifester l'après-midi dans toutes les démonstrations qu'il organise pour ce jour-là dans les localités de France et de Belgique.

Le Comité se dit encore disposé à participer à des pourparlers publics, à condition qu'ils n'aient pas pour base une diminution de salaires. Il est de plus, partisan de la suppression de la prime de présence, à condition que son montant total soit intégré au salaire.

Des mises en liberté provisoire

Des ordonnances de mises en liberté provisoire ont été signées par le Juge d'instruction chargé des émeutes de la rue des Longues-Halles, en faveur d'Emile Sibotte, porteur de pain, l'écarpentier, gérant de « La Proletarienne » et Vanstembrouck, cabaretier, à Roubaix.

A TOURCOING

Une lettre vient d'être adressée par le secrétaire de la Bourse du Travail unitaire, dont le siège est 53, rue Houchard, à M. le Maire de Tourcoing. Cette lettre demande la disposition d'une salle pour l'organisation

Les conversations au Ministère

Nous croyons savoir que M. Landry, ministre du Travail, aurait commencé dans la journée de vendredi les conversations qu'il se propose d'avoir avec différentes personnalités qui ont un rôle à jouer dans la solution du conflit textile.

En dernière heure, nous apprenons que le Comité Intersyndical de la Commission paritaire intersyndicale a quitté Roubaix dans la soirée, appelé au Ministère.

A ROUBAIX Une manifestation cégétiste

Une réunion cégétiste eut lieu à 15 h. dans la salle municipale des fêtes de la rue de l'Hospice. Les manifestants y adoptèrent l'ordre du jour suivant:

Les grévistes de Roubaix et environs réunis salle des fêtes, rue de l'Hospice à Roubaix, le vendredi 26 juin 1931.

LA CONCURRENCE TERRASSÉE

Un meeting public contradictoire organisé par le Syndicat unitaire.

Ce meeting, dit la lettre, auquel nous inviterons non seulement les grévistes, mais aussi la population, nous permettra de donner toutes explications sur l'organisation des fonds recueillis en faveur de tous les grévistes, syndiqués ou non, qui se font pointer dans nos permanences.

Le secrétaire de la Bourse du Travail unitaire dit ce outre, que M. Inghels pourra ainsi vouloir justifier la décision qu'il a prise au sujet des quotes faites pour les grévistes nécessaires et les déclarations qu'il a faites au sujet de la destination des fonds recueillis par le Secours ouvrier international.

On sait que dans un manifeste récent à la population, M. Inghels avait déclaré qu'il n'autoriserait que les quotes dont le produit serait versé au Bureau de Bienfaisance pour être répartis entre tous les grévistes nécessiteux, et que les sommes recueillies par le Secours ouvrier international étaient en partie destinées à des buts non propagandistes communistes.

Une réunion à laquelle assistaient 1.500 personnes s'est tenue vendredi



UNE VUE DU CORTÈGE CÉGÉTISTE A ROUBAIX (Ph. J. d. R.)

Protestant énergiquement contre les déclarations faites par M. Lierman à la Chambre des députés, déclarations par lesquelles il a accusé faussement les organisations ouvrières de la C. G. T. d'avoir voulu la grève, et le Comité Intersyndical de grève d'avoir caché aux ouvriers les positions des patrons indépendants.

Revenant le patronat seul responsable du conflit actuel, par sa décision de baisse générale des salaires et de la continuation de la grève, par son intransigence absolue devant le délit du conflit.

Renouveau leur confiance au Comité Intersyndical de grève et à ses délégués et se déclarent résolus à poursuivre la lutte jusqu'à satisfaction.

A l'issue de la réunion, un cortège s'est formé, entraîné par la Fanfare ouvrière « La Paix ». En tête marchaient MM. Lefebvre, Delainquier et Lortholios.

Le cortège, composé de quelque 700 manifestants, s'engagea dans la rue de la gare encadré d'une foule énorme de curieux, puis par la Place, le Grand-Buc, la rue de l'Ommelet, le Jean-Gilblain, la rue Pierre-Toubaix, arriva au boulevard de Beilfort, en sifflant le syndicat « La Paix », où, du haut d'un balcon, M. Delainquier harangua la foule, annonçant des manifestations plus nombreuses, mais moins longues pour la semaine pro-



UNE VUE DU CORTÈGE CÉGÉTISTE A ROUBAIX (Ph. J. d. R.)

LA MONUMENT J.-J. WEERTS A ROUBAIX



« L'INSPIRATION »
 Comme nous le disions hier, deux sculpteurs sont, depuis quelques jours, occupés à ébaucher, au Parc Barbiere, à Roubaix, les figures allégoriques qui flanqueront le monument élevé au grand artiste roubaisien J.-J. Weerts et du au ciseau du maître Alexandre Descaux. Nos deux clichés représentent les maquettes de ces deux figures allégoriques: « L'Inspiration » et « La Peinture ».